



Montréal, le 5 août 2022

Madame Dominique Deschênes
Sous-ministre associée à l'innovation et à la transition énergétiques
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
1300, rue du Blizzard – Bureau 200
Québec (Québec) G2K 0G9

OBJET : Avis sur le *Projet de règlement modifiant le Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur*

Madame la sous-ministre,

C'est avec grand intérêt pour les récentes actions en transition énergétique du gouvernement que Vivre en Ville vous transmet cet avis sur le *Projet de règlement modifiant le Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur*.

Vivre en Ville est une organisation d'intérêt public qui veille à contribuer, partout au Québec, au développement de collectivités viables, œuvrant tant à l'échelle du bâtiment qu'à celles de la rue, du quartier et de l'agglomération. Par ses actions, Vivre en Ville stimule l'innovation et accompagne les décideurs, les professionnels et les citoyens dans le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun, dans la recherche de l'intérêt collectif et le respect de la capacité des écosystèmes.

DES PRIORITÉS À CONCRÉTISER

Le 22 juin dernier, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles publiait le projet de règlement *modifiant le Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur*. Cette annonce impliquait notamment la substitution de la notion de « gaz naturel renouvelable » (GNR) par celle de « gaz de source renouvelable » (GSR), ce dernier intégrant alors l'hydrogène vert¹.

Ce projet de règlement implique de nombreux enjeux pour le système énergétique québécois et notamment en ce qui concerne la transition énergétique à l'échelle de la province. Sur ce dossier, il nous apparaît que les intentions du ministre entrent notamment en contradiction avec certaines stratégies et orientations énergétiques promues actuellement par le gouvernement du Québec.

¹ Pour une définition de l'hydrogène vert, nous renvoyons à la [Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030](#), p. 7

■ QUÉBEC

CENTRE CULTURE ET ENVIRONNEMENT
FRÉDÉRIC BACK
870, avenue De Salaberry, bureau 311
Québec (Québec) G1R 2T9
T. 418.522.0011

■ MONTRÉAL

MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 480
Montréal (Québec) H2X 3V4
T. 514.394.1125

■ GATINEAU

200-A, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3W9
T. 819.205.2053



L'avis que nous présentons suggère un meilleur encadrement des modes de livraison des GSR, qu'une réglementation assure un caractère carboneutre au chauffage dans les nouveaux bâtiments, et que de meilleurs moyens de décarbonation du cadre bâti soient privilégiés. Ces propositions sont des premiers pas importants vers une politique ambitieuse en termes de décarbonation du cadre bâti au Québec.

PROPOSITION N° 1

Exiger la carboneutralité quant à la consommation énergétique de tous les nouveaux bâtiments

La *Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030* reconnaît que dans l'avantage particulier des GSR – possibilité « d'utiliser les infrastructures d'approvisionnement et de distribution déjà en place sans transformation majeure » - réside un potentiel de verrouillage carbone, « c'est-à-dire un contexte pouvant être favorable à la prolongation de l'usage des combustibles fossiles » (p. 12). Ainsi, l'injection d'une quantité limitée de GSR contient un fort potentiel de légitimation du maintien d'un réseau gazier distribuant en grande partie du combustible fossile vers des usages où une électrification directe serait tout à fait possible.

Cette menace est d'autant plus concrète dans le contexte actuel d'une entente biénergie entre Hydro-Québec et Énergir incluant le branchement de nouveaux bâtiments résidentiels, et très probablement commerciaux et institutionnels dans un futur proche. **Vivre en Ville réitère que la meilleure mesure visant à augmenter le taux de GSR dans le réseau réside dans la diminution du volume de gaz naturel conventionnel distribué.** Une telle mesure structurante pour l'ensemble de la transition énergétique au Québec s'impose et doit notamment débiter par l'imposition d'une exigence de carboneutralité en ce qui concerne la consommation énergétique de tout nouveau bâtiment, qu'il soit résidentiel, commercial ou institutionnel. À ce sujet, Vivre en Ville réaffirme son appui à l'engagement pris par la Ville de Montréal d'exiger que tous les bâtiments neufs soient « zéro émission » en 2025. Le gouvernement du Québec se doit d'emboîter le pas afin de faire de la carboneutralité une norme minimale dans le nouveau cadre bâti.

MESURE PRIORITAIRE :

Le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles doit développer un cadre réglementaire assurant la carboneutralité quant à la consommation énergétique de tout nouveau bâtiment à caractère résidentiel, commercial et institutionnel. Un tel cadre se doit d'inclure également les nouveaux bâtiments en biénergie électricité-gaz qui représentent un nouveau facteur propice à un verrouillage carbone au Québec.

PROPOSITION N° 2 Mieux encadrer les modes de livraison des GSR

Dans la *Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030*, on mentionne que la « logique industrielle du déploiement [de l'hydrogène vert] devrait se concentrer sur l'installation de capacités importantes pour des applications captives »². C'est notamment en se basant sur ce critère que le document considère de nombreux usages industriels en tant que *priorité haute*, alors que le chauffage résidentiel y est caractérisé comme *priorité basse* (p. 30).

La *Stratégie* du gouvernement souhaite « encadrer de façon ordonnée l'injection de gaz de source renouvelable, dont l'hydrogène vert, dans le réseau gazier »³. Vivre en Ville accueille cette disposition avec grand intérêt, car la situation actuelle est préoccupante. Les intentions des distributeurs sont claires quant à l'injection de GSR dans le réseau gazier à considérer leur communication auprès du marché résidentiel⁴. Un mois avant l'annonce du présent projet de règlement, un représentant d'Énergir affirmait en lien avec l'annonce de la Ville de Montréal d'interdire le gaz naturel d'origine fossile dans les immeubles : « On a ici une raison pour laquelle les clients voudraient consommer du GNR et éviter d'avoir à changer leurs équipements, avec les coûts que ça implique »⁵. Il nous semble nécessaire de remettre en question cette interprétation étant donné qu'une distribution de GSR reposant sur le réseau gazier ne permet aucune discrimination entre les usages à *priorité haute* et à *priorité basse* définis par la *Stratégie*.

De la perspective même de la *Stratégie québécoise*, la réglementation des GSR se doit de reposer sur une « approche avisée » privilégiant « une vision sans regrets » (p. 29) et « l'utilisation optimale des ressources naturelles et énergétiques du Québec » (p. 26). Cette volonté gouvernementale ne pourra se réaliser sans une clarification des modes de livraison à privilégier pour les GSR et une réglementation limitant de manière importante leur injection dans le réseau gazier.

MESURE PRIORITAIRE :

Le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles se doit de définir des modes de livraison permettant de réellement cibler les usages « sans regrets »⁶ dans la mobilisation de

² Gouvernement du Québec (2022). [Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030](#), p. 9.

³ *Ibid.*, p. 32

⁴ Voir Énergir (2022). « Faites un geste concret pour la planète en ajoutant le gaz naturel renouvelable (GNR) à votre profil de consommation », dans *Client résidentiel*. Page internet: <https://www.energir.com/fr/residentiel/gaz-naturel-renouvelable/gnr/> (consultée le 5 août 2022) et Gazifère (2022). « Gaz naturel renouvelable (GNR) », dans *Client résidentiel*. Page internet: <https://gazifere.com/fr/gaz-naturel-renouvelable/> (consultée le 5 août 2022).

⁵ Bergeron, Ulysse (25 mai 2022). « Énergir peine à vendre tout son gaz naturel renouvelable », dans *Le Devoir*. Page internet : <https://www.ledevoir.com/economie/714885/energie-energir-peine-a-vendre-tout-son-gaz-naturel-renouvelable> (consultée le 5 août 2022).

⁶ La *Stratégie québécoise* qualifie des usages de « sans regrets » lorsque leur électrification s'avère difficile en raison des capacités techniques ou des coûts économiques trop importants.

l'hydrogène vert et des bioénergies. Le Ministère doit également se doter des outils réglementaires nécessaires au respect de cette orientation par les distributeurs gaziers.

PROPOSITION N° 3

Privilégier de meilleurs moyens de décarbonation dans le secteur des bâtiments

Le premier principe directeur énoncé par la *Stratégie québécoise* consiste à :

Agir en complémentarité de la sobriété et de l'efficacité énergétiques ainsi que de l'électrification directe de l'économie en utilisant l'hydrogène vert et les bioénergies, selon les secteurs, de façon à contribuer à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES pour 2030 et à l'objectif de carboneutralité en 2050 (p. 28; nous soulignons)

Il est incontournable de réfléchir concrètement à la place que jouera l'hydrogène vert dans la transition énergétique et le développement du Québec en général. Basés sur une série d'études, les commentaires soumis par la Chaire de gestion du secteur de l'énergie (HEC Montréal) découragent l'utilisation de l'hydrogène vert dans le chauffage des bâtiments en raison de son faible rendement énergétique. D'autres alternatives, plus efficaces, sont actuellement déjà disponibles en ce qui concerne le chauffage des bâtiments.

Par exemple, les accumulateurs de chaleur et thermopompes sont à considérer comme moyens efficaces de répondre au problème de la pointe hivernale chez Hydro-Québec tout en retirant le gaz du chauffage des bâtiments⁷. Nous soutenons également les propositions relatives aux besoins en puissance figurant dans le mémoire déposé par Équiterre et d'autres organisations environnementales québécoises. Amélioration de la performance énergétique des bâtiments, tarification incitative visant la sobriété dans la consommation, géothermie : les solutions existent pour assurer une sortie du gaz nécessaire dans le chauffage des bâtiments. Ainsi, le Ministère se doit d'adopter une approche holistique prenant en compte l'ensemble des déterminants et possibilités en ce qui concerne la décarbonation des bâtiments.

MESURE PRIORITAIRE :

Le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles doit considérer des pistes alternatives efficaces visant à la fois l'électrification des bâtiments, ainsi que la gestion de la puissance via des incitatifs (par exemple, de nature tarifaire) et une plus grande accessibilité à des technologies complémentaires (thermopompes et géothermie, notamment).

⁷ Paradis Bolduc, Lydia (2022). « Les accumulateurs de chaleur et les thermopompes pour un chauffage central économique et sans gaz », dans Écohabitation. Page internet: <https://www.ecohabitation.com/guides/2416/les-thermopompes-et-accumulateurs-de-chaleur-en-chauffage-central-economique-et-sans-gaz/> (consultée le 5 août 2022)

POUR ALLER PLUS LOIN

Vivre en Ville recherche et analyse, au Québec et ailleurs, les politiques publiques susceptibles de favoriser le développement de collectivités viables, prospères et résilientes. Nos plus récentes publications présentent des mesures concrètes en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'assurer la transition énergétique, tout en développant l'économie du Québec et en améliorant la qualité de vie des citoyens (www.vivreenville.org/memoires) :

- ◆ *Commentaires sur la démarche gouvernementale en matière de bâtiment vert et intelligent (BVI). Avis présenté à la Société québécoise des infrastructures (2021) ;*
- ◆ *Les collectivités comme pilier de la politique climatique du Québec. Mémoire présenté au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre des consultations sur le Plan d'électrification et de changements climatiques (2019) ;*
- ◆ *L'aménagement du territoire, clé de la transition énergétique - Mobiliser, outiller et soutenir les changements dans le mode de développement urbain pour réussir la transition énergétique dans les transports et le bâtiment. Mémoire présenté à Transition énergétique Québec dans le cadre de la consultation sur le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques (2017) ;*
- ◆ *De meilleures villes pour un meilleur climat : pour une croissance urbaine à faible impact climatique (2015).*

Alors que se conjuguent des efforts importants pour la transition énergétique au Québec, une approche règlementaire cohérente avec les objectifs gouvernementaux en ce qui concerne les gaz de source renouvelable est plus que nécessaire. Les propositions de Vivre en Ville s'inscrivent dans cette approche.

Je serai heureux d'en discuter plus en détail avec vous et votre équipe.

Le directeur général,



Christian Savard

Vivre en Ville

Organisation d'intérêt public, Vivre en Ville contribue, partout au Québec, au développement de collectivités viables, œuvrant tant à l'échelle du bâtiment qu'à celles de la rue, du quartier et de l'agglomération.



VIVRE EN VILLE
la voie des collectivités viables

Par ses actions, Vivre en Ville stimule l'innovation et accompagne les décideurs, les professionnels et les citoyens dans le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun, dans la recherche de l'intérêt collectif et le respect de la capacité des écosystèmes.

Contact

Samuel Pagé-Plouffe, Directeur – Affaires publiques et gouvernementales
514 714-6762
samuel.page-plouffe@vivreenville.org